



« Une monnaie complémentaire : quel enjeu pour l'économie locale ? »

Dimanche 3 avril de 17h00 à 18h30

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Le débat a été préparé en association avec des membres du **Parc naturel régional de la vallée de Chevreuse** qui travaille depuis deux ans à l'étude d'un projet de monnaie locale.

Ont participé au débat :

Xavier Stéphan, en charge du développement économique au Parc naturel régional de la vallée de Chevreuse

Gabrielle Bréviaires, membre du comité d'organisation de la monnaie locale du PNR

Mark, jardinier.

En introduction au débat, Jean-Michel a donné quelques points d'information.

Les monnaies complémentaires dont on entend beaucoup parler depuis quelques temps, ne sont pas un fait nouveau. Et à titre d'exemple régional, on peut citer une monnaie locale en Région Centre à Lignièrès, une commune du Cher, où une monnaie complémentaire fut créée, en 1955, à l'initiative d'habitants désespérés par le sous-emploi local et le marasme économique. Ce fut alors un succès, avec création d'emplois et nouvel essor économique local. Des exemples réussis, on en trouve en France et à l'étranger. Actuellement, on dénombre près de 5000 projets de monnaie complémentaire dans le monde. Ce qui fait que ce mouvement est loin d'être marginal.

Parler de monnaie, nous place d'emblée sur le terrain économique, même si les questions économiques ne sont pas au centre de nos préoccupations. Ce qui, au café citoyen, nous a intéressé dans ce sujet, c'est justement sa dimension citoyenne et sociale, et pas seulement sa nature économique.

En proposant ce débat, on ne souhaite pas uniquement discuter d'une idée en vogue. On voudrait questionner le projet de monnaie complémentaire, développé au sein du Parc naturel régional de la vallée de Chevreuse dont je dois préciser qu'il englobe les communes limitrophes de Raizeux et

d'Hermeray, entre autres. Et savoir à quelles conditions les habitants du Val Drouette qui le désirent pourraient y être associés.

Avant de poser des questions aux représentants de ce projet qui nous font l'honneur d'assister à notre débat, je voudrais apporter quelques éléments d'information sur ce qu'est ou peut être une monnaie complémentaire.

De quoi s'agit-il ?

Pour faire simple, disons qu'il s'agit d'un système particulier d'échange de biens et de services, permettant à ses utilisateurs de reprendre en main une partie de leur économie de consommation.

En adoptant le principe d'une monnaie complémentaire, on se donne quelques moyens pour agir sur nos modes de consommation et par suite sur certains types de production ou d'échanges. Par exemple : en favorisant les productions locales, en privilégiant les circuits courts, etc.

Concrètement, disons qu'une monnaie complémentaire correspond à la mise en circulation d'un nouveau moyen de paiement par un groupe de gens volontaires qui en sont les utilisateurs à l'intérieur d'un territoire limité. Parmi ces volontaires, on trouve des prestataires (commerçants, artisans, producteurs) et des utilisateurs (citoyens, consommateurs), tous agissant et échangeant au sein d'un même réseau.

Sur un plan technique, ce moyen de paiement peut être comparé au fonctionnement des Tickets restaurant ou des bons d'achat. Une procédure comptable qui est parfaitement validée.

Il faut donc voir la monnaie complémentaire comme un outil pour les citoyens qui veulent inventer des solutions adaptées à leur réalité locale et veulent agir sur l'économie de leur territoire et donc son identité.

Quelles sont les 2 ou 3 principales raisons qui ont motivées le PNR pour initier ce projet de monnaie complémentaire locale ?

Les différentes missions du PNR portent sur l'environnement, l'agriculture et l'expérimentation de projets innovants. La monnaie complémentaire participe de ces projets, en tant qu'outil pour le développement agricole local notamment. Il s'agit d'initier des projets participatifs pour se regrouper et faire identité ensemble.

Les moteurs des autres expériences partent de citoyens qui se regroupent et défendent des valeurs communes. Les collectivités s'y associent ensuite. Ce fut le cas à Rennes, Nantes, Toulouse ou Boulogne sur mer où les salariés sont payés partiellement en monnaie complémentaire.

Le PNR a initié le projet de MLC mais a maintenant donné la gouvernance à un comité d'animation composé de citoyens engagés dans le projet. Le PNR reste présent pour solliciter les financements nécessaires à l'élaboration du projet.

A partir de combien d'acteurs impliqués on décide de créer une MLC ?

Environ 500. Parfois moins. On connaît des MLC à l'échelle de quartiers. Toutefois la masse critique à atteindre est entre 300 et 500 personnes. Il faut prendre en compte le nombre de personnes qui ont de la monnaie complémentaire et le nombre de fois qu'elles l'utilisent. Cela représente en moyenne 0,5% d'un bassin de 1000 personnes pour un panier moyen de 100 euros par mois.

Le point clé c'est l'implication des citoyens. C'est ce qui peut garantir la pérennité de la monnaie.

Quels sont les avantages ?

C'est une incitation à de nouveaux modes de production locaux. C'est une monnaie non spéculative ; elle est faite pour circuler et non pour épargner. En augmentant la masse monétaire sur son territoire elle dynamise l'économie locale. Une MLC qui fonctionne bien circule plus vite que les euros (jusqu'à 4 fois plus vite) ; elle génère des richesses ; crée de l'emploi et du lien avec les circuits courts.

Ce n'est qu'un complément à l'euro. Cela ne se substitue pas mais cela développe dans le système de consommation un intérêt collectif à dynamiser ensemble l'économie locale.

Pour avoir de la monnaie locale, qu'on soit producteur, commerçant, professionnel ou consommateur, il faut adhérer à l'association de la monnaie locale qui définit une charte d'utilisation. Les critères d'adhésion établis dans la charte permettent d'agir sur les pratiques d'échange.

En adhérant à la MLC, le professionnel a une visibilité qui l'identifie comme membre de cette communauté et le consommateur fait partie de ce groupe qui souhaite aider cette communauté économique locale, basée sur certaines valeurs définies par la charte.

Au PNR on travaille sur les filières pour que les commerçants soient en relation avec les producteurs locaux (pour l'agriculture notamment).

Ce qui est important, c'est le produit fabriqué ou le service fourni. C'est plus important que l'argent. La MLC donne à la monnaie sa valeur d'échange. C'est une valeur éthique.

Quelles sont les contraintes pour les professionnels ?

Cela s'intègre très facilement dans la gestion de la comptabilité. On ouvre un compte 5 pour les modes de paiement. Si on a un stock trop important de monnaie locale, on peut la reconvertir en euros (avec un prélèvement défini dans le modèle économique de la MLC – comme pour les tickets restaurant) ; on peut aussi devenir comptoir de change ; c'est l'occasion de construire et de créer des filières pour faire circuler la monnaie.

On ne peut pas payer ses impôts en MLC. La TVA par exemple est obligatoirement payée en euros.

Comment fonctionne la MLC ?

C'est une association. Il y a un coût d'investissement pour créer les billets sécurisés (non falsifiables) et un coût de fonctionnement. Le premier budget provient de subventions. Ensuite ce sont les

cotisations qui assurent en partie le financement de l'association. On estime à 50 000 euros le budget nécessaire à la création d'une monnaie papier.

Quels sont les buts de la MLC du PNR ?

Ils ont été définis lors des réunions d'élaboration du projet. Les trois principaux sont :

- soutien des filières courtes et notamment de l'agriculture locale
- limitation de l'empreinte carbone du territoire
- soutien des liens sociaux.

Quel est le territoire de la MLC du PNR ?

L'important ce sont les citoyens impliqués. Le territoire comprend le PNR et les bassins de vie autour du PNR.

Que dire à ceux qui ne partagent pas les valeurs de la MLC ?

On peut avoir des mesures incitatives. Par exemple donner un peu de pouvoir d'achat à celui qui convertit des euros. Par exemple, donner 5 unités de MLC en plus des 100 euros qu'il convertit.

On peut avoir des fonds particuliers pour aider des personnes au chômage.

Mais il faut aussi avoir conscience que la MLC ne s'adressera pas à tous les publics. C'est un outil qui permet d'aller plus loin dans le développement local par les citoyens. Ce n'est pas forcément fait pour aller chercher des personnes sceptiques.

Comment on rend la monnaie ?

On ne rend pas la monnaie en euros (comme pour les tickets restaurants). Il faut donner en MLC un peu moins que le prix à payer et compléter avec des euros. C'est le principe de « liquidité de la monnaie ». Ce n'est qu'un moyen de paiement.

Cela peut être une monnaie papier ou une monnaie électronique. C'est le projet qui décide.

Temporalité ?

Si le projet avance bien, elle pourrait être lancée début 2017.

Est-ce que le paiement d'une cotisation n'est pas dissuasif ?

On parle de 5 à 20 euros à l'année. C'est un budget accessible.

C'est un projet en devenir qui verra le jour et fonctionnera avec la participation des citoyens.

Notamment des bénévoles dont le travail fournit l'équivalent de 3 temps plein.

Chacun peut apporter sa contribution en participant aux réunions de création de cette MLC.

La prochaine réunion se tiendra le 4 mai à 20h à la mairie du Mesnil-Saint-Denis (salle du conseil-stationnement sur le parking en face du château-mairie).

